



Affiliation

2021-2022



usep90@laliguebfc.org
[Site internet : territoiredebelfort.comite.usep.org](http://territoiredebelfort.comite.usep.org)



Voici un dossier complet d'information et d'affiliation.
Il comprend, outre ces feuillets d'information,
7 éléments à renseigner et renvoyer.

L'inscription des classes aux rencontres USEP s'effectue uniquement par mail, sur l'adresse usep90@laliguebfc.org, avant le 15 octobre.

1 - une fiche renouvellement d'une affiliation

Elle est pré-remplie si vous étiez affiliés l'an passé, elle vous est jointe à ce mail. Attention, pour les RPI, vous recevez une seule fiche. Si des informations figurant sur le renouvellement d'affiliation ont changé, barrez-les et corrigez à côté. Le président de l'association doit impérativement signer le document. Pour les associations non affiliées qui souhaiteraient participer à l'Usep, il suffit juste de remplir le document d'affiliation et éventuellement de nous solliciter pour une rencontre de présentation. Des financements à la première affiliation sont possible. Il en est de même pour les écoles en QPV.

2 – un document bulletin d'adhésion (Doss affi 1)

Nous vous invitons à remplir cette fiche en indiquant tous les adultes. Il y a une fiche par école. Si vous vous sentez militants et que plus de trois personnes souhaitent acquérir une licence d'animateur, mentionnez leurs coordonnées (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse e-mail, téléphone).

3 - la liste des élèves



Tous les enfants licenciés USEP doivent être enregistrés nominativement dans notre logiciel d'affiliation. Vous devez envoyer **pour chaque classe une liste de vos élèves, issue du fichier « base élève » (fichier CSV ou excel)**. Nous imprimerons directement les licences.

Procédure :

1. Une fois le logiciel base élève ouvert, aller sur le 3e onglet à droite : « Gestion courante » et cliquer.
2. Se positionner sur l'onglet « Extraction » et cliquer
3. Choisir « Groupe d'élèves » et cliquer
4. Choisir le niveau et la classe à extraire et cliquer sur « Chercher »
5. Le logiciel vous propose automatiquement la classe demandée et permet de faire une extraction au format « csv ». Cliquer sur « Extraction – format CSV »
6. Une fenêtre s'ouvre. Cliquer sur « enregistrer » en choisissant l'emplacement où vous souhaitez le faire.
7. Reproduire l'opération pour chaque classe de votre association.

Vous pouvez ensuite nous envoyer l'ensemble des extractions par courriel à : usep90@laliguebfc.org.

Même si le fichier contient des adresses, elles ne seront pas exploitées ni diffusées.

4 - une fiche diagnostic assurance

Cette fiche permettra de mieux prendre en compte les activités qu'organise votre association, notamment hors temps scolaire (fêtes, kermesses, loisirs éducatifs...) et est indispensable si vous souhaitez recevoir une attestation d'assurance de l'APAC.

Pour les questions « techniques » concernant l'assurance, contactez de notre part notre déléguée APAC : Fatima Makabrou - Tél. : 03 84 75 95 80 - Fax : 03 84 75 95 86 - E-mail : apac@fol70.org

5 - une feuille "Contrat d'Établissement APAC " (Doss affi 2)

Si TOUS les élèves de l'école sont licenciés USEP, l'école peut bénéficier automatiquement d'un contrat d'établissement MEE de l'APAC, assurance de la Ligue de l'Enseignement.

Il faut en faire la demande à l'aide du document joint. Si tel est votre cas, vous recevrez en retour un exemplaire des conditions de couverture. Attention, le matériel n'est pas couvert, pour l'assurer il faut souscrire un contrat spécial. Et dans tous les cas, pensez à nous informer de vos manifestations.

6 - une feuille blanche présentant le bureau de l'association (Doss affi 3)

À chaque rentrée scolaire, les responsables du bureau de certaines associations sportives d'écoles ou de RPI changent (président, secrétaire, trésorier).

Les modalités sont simples. Il vous suffit de remplir la feuille "déclaration de modification d'association" (ATTENTION, fiche recto-verso !), de la photocopier, d'en garder un exemplaire pour vous et d'en renvoyer un avec votre dossier. Nous pouvons vous accompagner pour la mise en conformité de votre dossier à la préfecture.

Les statuts de l'USEP mentionnent que pour qu'une **association** soit **reconnue légalement**, elle doit compter en son sein **un Président, un Trésorier et un Secrétaire** au moins. Si tel n'est pas le cas, elle n'est pas légale, donc ne peut être affiliée à l'USEP. **L'assurance ne vous couvrirait pas en cas d'accident ! Il doit donc y avoir au moins 3 adultes animateurs USEP par association.**

Vous pouvez impliquer des collègues, des parents, des aides-éducateurs ou autres intervenants de l'école pour compléter le bureau de votre association.

7 - un bulletin d'adhésion à la Ligue et à l'Usep

Tarif des Affiliations USEP 2019-2020 (Tarifs identique aux années précédentes)

➤ Affiliation association :	18,00 €
➤ Licence adulte :	15,00 €
➤ Licence élémentaire :	10,00 €
➤ Licence maternelle :	7,50 €



Lorsque vous affiliez votre école, vos élèves, vos animateurs à l'USEP, ceux-ci sont automatiquement adhérents de la Ligue de l'enseignement. Cependant, **vous réglez votre facture avec un unique chèque libellé à l'ordre de " USEP 90 "**. L'USEP se charge de reverser à la Ligue la part Ligue et à l'APAC la part assurance.

La licence USEP, obligatoire en dehors du temps scolaire pour pratiquer l'USEP, vous permet d'assurer vos élèves pour toutes manifestations sportives ou culturelles, en temps scolaire ou non, telles que sports collectifs, danse, classes de découverte, fête de l'école, cantines... Ces activités sont potentiellement des **"manifestations USEP" qui peuvent être assurées si elles ont été déclarées sur la fiche diagnostic. Pour rappel ; toutes manifestations sportives doivent être assurées spécifiquement.**

Nouvelles licences en cours d'année

Si en cours d'année des élèves souhaitent adhérer à l'Usep, il suffira de nous communiquer au plus tard la veille de l'activité leur nom, prénom, date de naissance. Une facture récapitulant ces nouvelles inscriptions sera envoyée en juin aux écoles concernées.

Correspondant de l'association

Il paraît indispensable qu'au sein de chaque association une personne devienne correspondante de l'Usep. Ce ne sera pas forcément le président de l'association, ou le directeur ou la directrice de l'école, qui ont déjà fort à faire.

C'est à cette personne que nous transmettrons les courriers, les informations, et c'est elle qui les distribuera au sein de l'association. Ainsi, nous assurerons le bon acheminement des informations et la qualité des relations, ceci devrait permettre la bonne organisation de toutes les rencontres.

Retour des dossiers 19 novembre 2021

Vous devez retourner à l'USEP :

- La fiche renouvellement de l'affiliation pour l'association
- La liste des élèves de chaque classe (par mail)
- La fiche diagnostic assurance APAC
- Le bulletin d'adhésion et la liste des adultes
- Le chèque de règlement libellé à " USEP 90 "

et éventuellement :

- La fiche " bureau de l'association " destinée à la Préfecture
- La fiche APAC si vous souhaitez bénéficier d'un contrat d'établissement gratuit (si tous les élèves de l'école sont licenciés)



L'USEP vous renverra alors :

- Les licences des enfants et des adultes
- Votre facture justifiant le paiement.

Nous ne pouvons pas accepter les dossiers d'associations non conformes...
Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, si vous éprouvez des difficultés à remplir certaines rubriques, n'hésitez pas à contacter David Ranoux, notre délégué.

Renvoyez le dossier complet au plus vite à l'adresse indiquée ci-dessous.
Vous pouvez aussi nous le remettre lors d'une rencontre ou d'une réunion.

USEP 90 – DSDEN - Inspection Académique
Place de la Révolution Française - 90003 BELFORT CEDEX
Tél. portable : 06 68 37 43 79 **E-mail** : usep90@laliguebfc.org
Site internet : <http://territoiredebelfort.comite.usep.org>

Licences et rencontres sportives

Une classe ayant acquis des **licences enfants** peut bénéficier de **2 transports pris en charge par l'USEP** pour participer aux rencontres.

Si vous souhaitez faire davantage d'activités, vous pouvez évidemment choisir d'accueillir des rencontres, ou vous inscrire à des rencontres qui ne nécessitent pas de déplacement, ou des rencontres auxquelles vous vous rendrez par vos propres moyens.

Les rencontres USEP rassemblent des collègues ayant choisi la même activité. Elles sont coordonnées par le délégué et éventuellement différents groupes de travail. Un calendrier prévisionnel est proposé.

Toutefois, les thématiques par période et les modalités de déroulement de toutes les rencontres seront entérinées lors de réunions de secteur au cours du mois d'octobre. Vous êtes également acteurs de cette programmation.

Attention, l'inscription par Mail ne garantit pas la participation à une rencontre !

Une rencontre sportive ne sera organisée que si elle rassemble suffisamment de classes sur une même zone géographique, sans organiser de déplacements incohérents ou trop onéreux. Si l'activité que vous avez choisie ne peut être organisée, vous serez avisé(e) et, après réflexion, nous pourrions en choisir une autre... ou tenter de convaincre d'autres collègues de participer avec vous.